

# BULAC

[도서관] [शिक्षक] [അക്കാദമി] [പുസ്തക]

Bibliothèque universitaire  
des langues et civilisations

Référence  
BULAC/2024/144  
Rédigé par  
Juliette Pinçon

Téléphone  
0181691811  
Courriel  
direction@bulac.fr

Date  
15 novembre 2024

## COMPTE RENDU

Réunion du 3 juin 2024  
Conseil scientifique de la BULAC

Version  
approuvée par le conseil du 12  
novembre 2024

### Participants présents

#### Conseillers

Sandra Aube  
Marc Aymes  
Olivier de Bernon  
Damien Chatagnon

Françoise Daucé  
Sylvie Denoix  
Emmanuel Francis  
Marc Gilbert (visio)

Zhe Ji  
Anne Madelain  
Wolfgang Schmitt-Garibian  
Rima Sleiman

#### Membres de droit

Marie-Lise Tsagouria

#### Invités

Florence Chapuis  
Benjamin Guichard  
Soline Lau-Suchet

Charles-Henri Peretti  
Juliette Pinçon  
Cécile Quach

Jean-Baptiste Vaisman

### Participants excusés

#### Conseillers

Dmitry Bondarev  
Yannick Bruneton  
Françoise Delvoye

Pollet Samvelian  
Luisa Mora Villarejo  
Anaïs Wion

Jianlin Christina Wu

#### Membres de droit

Françoise Moulin Civil

#### Invités

Clotilde Monteiro

Tristan Pertegal

Prochaine réunion le  
12 novembre 2024 à 14h30

Lieu et Adresse  
BULAC, salle du conseil

### Ordre du jour proposé

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023
2. INFORMATIONS DIVERSES ; RENOUELEMENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE EN 2025
3. PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE (POUR AVIS)
4. ORIENTATION DES DÉPENSES DOCUMENTAIRES 2024 (POUR AVIS)
5. PRÉSENTATION DU PROJET DE FEUILLE DE ROUTE DE LA SCIENCE OUVERTE (POUR AVIS)
6. LES COLLECTIONS INDIENNES DE LA BULAC : CONTEXTE, CONTOURS, ENJEUX
7. PORTAGE DU PROGRAMME DE CARTOGRAPHIE ET DE LABELLISATION DU GIS COLLEX

### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

---

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### 2. INFORMATIONS DIVERSES ; RENOUELEMENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE EN 2025

---

Benjamin Guichard accueille les trois nouveaux membres du conseil scientifique, Damien Chatagnon, Rima Sleiman et Jianlin Christina Wu (excusée). Il précise que ce renouvellement partiel fait suite à des démissions et que les mandats 2022-2024 prendront fin à l'issue du prochain conseil ; le conseil sera renouvelé en 2025. Il est rappelé qu'un mandat peut être renouvelé une fois.

Benjamin Guichard informe le conseil du renouvellement du GIP BULAC pour six ans (2024-2030). La convention constitutive du GIP a évolué pour tenir compte des différents niveaux de participation des membres du GIP. Une convention entre l'EHESS et la BULAC a été approuvée par l'assemblée générale de la BULAC en mars 2024, qui décrit les conditions dans lesquelles l'EHESS cède à la BULAC certains des fonds qu'elle y avait déposés et met fin au dépôt des autres fonds. Le transfert des collections de l'EHESS de la BULAC vers l'Humathèque vient de se concrétiser à la fin du mois de mai.

Benjamin Guichard annonce que la BULAC est lauréate d'un programme de coopération de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes), le projet TransliTAL, qui vise à développer un outil de traitement automatique des langues destiné à aider à la correction et à l'enrichissement des notices en bi-écriture (écriture originale et translittération) dans le SUDOC, le catalogue collectif de l'enseignement supérieur. Le projet est mené en collaboration avec le laboratoire ERTIM de l'Inalco.

### 3. PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE (POUR AVIS)

---

Cécile Quach, chef de l'équipe Valorisation, présente le bilan de la programmation du semestre écoulé et les projets et pistes de travail pour 2024-2025.

Françoise Daucé demande si une présentation de l'ouvrage d'Alain Blum et Emilia Koustova, *Déportés pour l'éternité. Survivre à l'exil stalinien (1939-1941)*, est prévue à l'occasion de l'exposition lituanienne programmée à l'automne, ce qui est confirmé.

En réponse à une question de Wolfgang Schmitt-Garibian, il est précisé que le travail de catalogage du don Denise Bernot, figure des études birmanes en France, vient de s'achever grâce à une subvention du GIS CollEx-Persée. Les cahiers de terrain et les archives de Denise Bernot, qui avaient été déposés au laboratoire IRAsia à Marseille, viennent d'être remis à la BULAC.

### 4. ORIENTATION DES DÉPENSES DOCUMENTAIRES 2024 (POUR AVIS)

---

Charles-Henri Peretti, chef de l'équipe Gestion des commandes et des entrées, et Florence Chapuis, responsable du pôle Développement des collections, dressent un panorama des dépenses documentaires projetées pour l'année 2024, selon un budget rectificatif permis par l'annonce, en décembre 2023, d'une subvention supplémentaire de la part du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Suite à un gel contraint par les nécessités budgétaires en 2023, 2024 voit la reprise des recrutements de chargés de collections sur les fonds à entretien non permanent, avec 3 contrats de 2 ans, pour les domaines albanais, amharique et thaï, et un contrat sur support vacant pour le domaine ex-yougoslave.

Charles-Henri Peretti expose les perspectives d'acquisitions en ressources numériques :

- provisionner pour reconduction fin 2024 les abonnements les plus consultés ;
- allouer la somme restante à des achats pérennes ou à un soutien à l'accès ouvert ;

- utiliser la subvention spéciale de 40 000 € fléchées par le CNRS pour des ressources électroniques sur la Chine contemporaine dans le cadre du projet Chine CoREF (connaissance – recherche, expertise, formation).

Marie-Lise Tzagouria apporte quelques éléments de contexte ; lequel est un peu moins défavorable qu'annoncé au conseil de novembre 2023, du fait du versement d'une subvention du MESR annoncée en toute fin d'année 2023. La BULAC reste toutefois assez prudente sur les dépenses engagées et tend à privilégier les acquisitions pérennes. Si les investissements informatiques conséquents, qui constituent une priorité cette année, sont bien réalisés sur le budget 2024, le budget documentaire retrouvera un peu de respiration en 2025.

Anne Madelain demande si des statistiques de consultation de l'offre *Freemium* d'OpenEdition sont collectées. Benjamin Guichard confirme que la BULAC reçoit des statistiques de téléchargement. Charles-Henri Peretti précise qu'en 2023, un peu plus de 6 000 téléchargements ont été comptabilisés. Anne Madelain note que ces données sont intéressantes pour les producteurs de contenus qui n'ont de visibilité ni sur les prix payés par les bibliothèques pour l'achat de ces ressources, ni sur leur consultation. Benjamin Guichard précise que les revues d'OpenEdition diffusées selon le modèle *Freemium* sont des revues accessibles en ligne au format HTML, pour lesquelles l'adhésion permet d'obtenir le téléchargement des articles aux formats PDF et EPUB. Pour la BULAC, c'est une manière de contribuer à un modèle éditorial vertueux, qui permet de financer le travail d'édition des revues et de participer au mouvement de l'accès ouvert. Sylvie Denoix partage son expérience concernant une revue qu'elle dirige, la *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, qui est proposée dans un bouquet *Freemium* par OpenEdition. Ce modèle est en effet vertueux car il est financièrement intéressant pour les revues qui touchent une part des revenus des abonnements d'OpenEdition. Ainsi, l'Iremam, le laboratoire qui l'héberge, reçoit pour la Remmm environ 2 500 € par an. En réponse à Anne Madelain, Benjamin Guichard précise que l'abonnement de la BULAC à l'offre *Freemium* d'OpenEdition a été arrêté fin 2023 mais l'éditeur a maintenu les accès jusqu'en juin/ Il n'y a donc pas eu de coupure de service.

Charles-Henri Peretti mentionne le réabonnement au *Monde diplomatique* multilingue. Marie-Lise Tzagouria note que cette ressource est utilisée par les enseignants comme support pour leur enseignement.

Les 14 000 € restants pourraient être alloués à l'achat de livres électroniques d'OpenEdition. Benjamin Guichard explique qu'OpenEdition a mis en place des bouquets aréaux. Il s'agirait d'acquérir tous les nouveaux titres publiés depuis 2019-2020. Il souligne qu'OpenEdition a créé des partenariats nouveaux avec des éditeurs en Pologne et en Amérique latine.

Marc Aymes s'interroge sur le modèle d'achat des ressources de Brill. Charles-Henri Peretti explique que la BULAC possède l'accès aux archives et procède à l'achat de tranches annuelles, l'accès aux mises à jour se faisant par le biais d'un abonnement.

Marc Aymes souligne qu'il serait éclairant d'avoir accès à une vision pluriannuelle sur 10 ans des statistiques d'usage, si cela est possible à produire. Benjamin Guichard indique que des choix de désabonnement ont pu être effectués sur le critère de l'usage, dans la trajectoire de resserrement progressif du budget documentaire. Il souligne toutefois que la BULAC, en tant que bibliothèque mettant à disposition des ressources de niche, n'applique pas un pur modèle mathématique de rentabilité à l'accès : elle prend en compte l'offre disponible pour un domaine de recherche donné, au regard de sa démographie. Il constate que les analyses ont toujours été fondées sur des coûts à l'usage sur l'année écoulée et convient qu'il serait effectivement intéressant de regarder les statistiques d'usage de manière rétrospective.

Marc Gilbert émet quelques remarques concernant les données présentées en regard des propositions d'acquisitions dans le cadre du projet Chine CoREF. Il suggère la possibilité d'obtenir une réduction supplémentaire auprès d'*Eastview*, si la mise à jour est négociée avec un engagement pluriannuel. Il alerte sur l'inflation des ressources proposées par *Oriprobe*.

## 5. PRÉSENTATION DU PROJET DE FEUILLE DE ROUTE DE LA SCIENCE OUVERTE (POUR AVIS)

---

Cécile Quach, chef de l'équipe Valorisation, présente une note rédigée par Tristan Pertegal, bibliothécaire chargé de l'appui à la recherche.

La feuille de route de la science ouverte, présentée au conseil scientifique dans une version de travail, répond au besoin de la BULAC d'exposer sa politique de science ouverte. La BULAC s'est fixé quatre objectifs, issus des préconisations du Plan national pour la science ouverte (PNSO), et adaptés à son contexte :

- contribuer à la montée en puissance de l'accès ouvert pour la recherche aréale ;
- déployer une politique de service autour de la donnée et du logiciel libre ;
- former les publics aux outils et aux méthodes de la science ouverte ;
- diffuser la recherche au-delà des milieux académiques.

Cécile Quach invite les membres du conseil scientifique à réagir aux propositions d'action présentées. Elle pose la question de la pertinence de fournir des données d'usage liées au catalogue et à la BiNA (Bibliothèque numérique aréale). Sylvie Denoix confirme l'utilité pour des sociologues ou des ingénieurs en bibliométrie. Benjamin Guichard précise que la logique de constituer des jeux de données est de les déposer dans des répertoires de données et de les mettre à disposition. Olivier de Bernon s'inquiète d'un éventuel risque lié à la mise à disposition de ces données internes. Benjamin Guichard indique que les principales données d'activité sont déjà publiées sur le site web de la BULAC. Il s'agirait plutôt de donner accès à une granularité qui va au-delà des besoins courants de pilotage. Françoise Daucé souhaite savoir si la BULAC dispose de retours sur les pratiques d'autres établissements en la matière. Benjamin Guichard mentionne le travail mené par le laboratoire Paragraphe de l'université de Paris 8 sur l'activité des bibliothèques universitaires et territoriales de Seine-Saint-Denis, pour produire une analyse en sociologie de la lecture. Les données avaient été fournies directement aux chercheurs, elles n'avaient pas été exposées. Cécile Quach mentionne le travail mené par la BnF sur les logs de navigation dans Gallica. Sylvie Denoix relève que la tendance générale est d'aller vers plus de transparence dans tous les domaines. Florence Chapuis explique que les données d'usage peuvent servir en interne à identifier les pans de collections peu consultés, pour mettre l'accent sur le travail de médiation. Marie-Lise Tsaouria acquiesce, en soulignant que la présentation suivante dans l'ordre du jour, sur les collections indiennes de la BULAC, en apporte une bonne illustration.

Emmanuel Francis suggère d'intégrer au premier objectif de la feuille de route l'accompagnement des chercheurs pour les orienter dans le paysage éditorial : il s'agirait d'indiquer quelles sont les revues qui publient en accès ouvert et selon quelles conditions. Benjamin Guichard explicite l'intégration de cet enjeu au sein du troisième objectif, sur l'offre de formations, et note que cet aspect mérite d'être davantage mis en avant.

Françoise Daucé suggère de s'appuyer sur les répertoires de ressources existant. Elle cite l'initiative du CERCEC, *Online Primary Sources*. Benjamin Guichard précise que cette initiative du CERCEC porte sur les sources primaires, là où il s'agit plutôt de signaler les sources publiées ou secondaires, aussi bien au sein de l'offre commerciale qu'au sein de l'offre en accès ouvert. La BULAC est à même de mener un travail de tri et d'analyse technique sur la pérennité et le modèle scientifique des publications, en croisant les critères intellectuels et scientifiques et en intégrant ces éléments aux outils catalogographiques. Valoriser des répertoires de sources primaires est par ailleurs complémentaire de cette démarche. Françoise Daucé pointe que certaines ressources sur le domaine russe sont de moins en moins accessibles, notamment les données liées à l'administration, requérant un accès par VPN.

Sylvie Denoix demande s'il est envisagé de délivrer une certification, de créer un label de compétences associé aux formations sur la science ouverte. Benjamin Guichard indique que certaines formations de la BULAC entrent dans les cursus des écoles doctorales, la BULAC délivrant des attestations de présence qui permettent la validation d'ECTS.

Marc Aymes demande des éclairages sur les changements intervenus dans la politique de diffusion des thèses avec la nouvelle version de theses.fr. Benjamin Guichard explique les changements : conformément à la réglementation en vigueur, un accès centralisé national, soumis à authentification, est désormais disponible pour consulter les thèses en accès restreint, mais non confidentielles. Cette possibilité est offerte à tous les membres de la communauté universitaire française disposant d'un compte personnel (identifiants LDAP) au sein d'un établissement affilié à la Fédération Enseignement Recherche opérée par Renater. Benjamin Guichard insiste sur le rôle de la BULAC pour convaincre les doctorants de diffuser leur thèse en accès ouvert au-delà de la communauté de l'ESR et de déposer leurs corpus de données dans des entrepôts. Le taux d'ouverture des thèses est un indicateur qui permet de mesurer la réussite de ce travail de conviction. Rima Sleiman demande si le fait de travailler sur des terrains sensibles, politiquement exposés, peut constituer un critère pour une diffusion restreinte. Benjamin Guichard évoque la solution de l'embargo pour une durée donnée et la déclaration de confidentialité, qui requiert des arguments solides.

## 6. LES COLLECTIONS INDIENNES DE LA BULAC : CONTEXTE, CONTOURS, ENJEUX

---

Soline Lau-Suchet, chef de l'équipe Asie, présente un panorama détaillé des collections indiennes de la BULAC. Des remarques sur la note, transmise en amont du conseil scientifique, ont été formulées par Françoise Delvoe (excusée), qui seront bien prises en compte.

Trois éléments de contexte sont rappelés en préambule : la nécessité d'actualiser la politique documentaire de 2004, l'afflux de dons et la masse importante de documents à cataloguer, la faible consultation des collections, d'où un enjeu de recrutement et de financement pour le traitement des collections et leur numérisation et un enjeu de valorisation. Soline Lau-Suchet dresse d'abord un panorama des études indiennes, qui s'ancrent dans 5 établissements membres du GIP BULAC : l'EHESS, l'EPHE, l'EFEO, l'Inalco et l'université Sorbonne Nouvelle. Elle souligne les défis qui se présentent à la BULAC en termes de couverture documentaire, pour parvenir à embrasser la diversité des thématiques de recherche. Trois autres bibliothèques desservent de manière privilégiée les indianistes : la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient, la bibliothèque du Collège de France, l'Humathèque.

Les collections indiennes de la BULAC comptent plus de 80 000 volumes (environ 70 000 titres), dans plus de 37 langues indiennes, et près de 500 titres de périodiques (dont 73 abonnements en cours) sans compter les dépôts et dons en attente de traitement, ainsi que les documents non rétroconvertis. Les collections sont principalement constituées des fonds hérités de la BIULO, complétés par les fonds déposés par Sorbonne Nouvelle (cotes BLOCH et IEIMI), l'EPHE (fonds Vaudeville, cote EPHEH) et l'EFEO (cote EFEOB). Le fonds ancien compte environ 4 200 ouvrages. Les collections en libreaccès comptent 11 723 exemplaires.

Les collections du domaine indien semblent sous-utilisées. Parmi l'ensemble des enseignants, chercheurs et post-doctorants identifiés, seuls 35 % sont inscrits à la BULAC, et une plus faible proportion encore semble avoir une utilisation régulière des collections. Le métrage linéaire des dons et dépôts en attente de traitement est colossal : 308,2 mètres linéaires (plus de 12 300 ouvrages).

Soline Lau-Suchet décline une série de propositions :

- mener une réflexion à long terme pour le recrutement : la BULAC projette de recruter un chargé de collections à temps plein spécialiste du hindi ;
- demander des financements auprès de l'Abes pour la rétroconversion ;
- identifier des corpus à numériser, en collaboration avec la recherche, et rechercher des financements ;
- consolider la veille documentaire ;
- renforcer les partenariats.

Emmanuel Francis salue la qualité de la note présentée, très instructive. Il mentionne la présence de la diaspora dans le périmètre des thématiques de recherche. Soline Lau-Suchet confirme que cette thématique est bien prise en compte.

Emmanuel Francis s'interroge sur les autres langues couvertes par les collections de l'EFE0 en dépôt, qui comprennent 40 % de documents en sanskrit. Soline Lau-Suchet répond qu'il s'agit majoritairement de langues occidentales ; le tamoul est également représenté.

Emmanuel Francis décrit les modalités d'interaction entre son laboratoire de recherche, le Centre d'études sud-asiatiques et himalayennes, et l'Humathèque : des chargés de collections envoient des listes d'achat qui circulent au sein du laboratoire, sont annotées et enrichies par les chercheurs. Soline Lau-Suchet rappelle l'existence du module de suggestion d'achats, accessible *via* le compte lecteur. C'est ce qui permet de constater que les besoins portent surtout sur l'Union indienne contemporaine et l'Inde du Sud. Elle témoigne de la difficulté à mobiliser les enseignants-chercheurs sur l'Inde.

Marc Gilbert partage l'expérience de la bibliothèque de Leyde en matière de catalogage du fonds indien : le catalogage se fait sur la base des ISBN, par l'import des notices de la Bibliothèque du Congrès, ce qui permet un gain de temps ; les notices sont ensuite améliorées. Le rétrocatalogage a été externalisé en Chine. Soline Lau-Suchet indique que l'import de notices à partir des ISBN est déjà pratiqué à la BULAC pour le catalogage courant. En revanche, beaucoup de documents issus des dons ne possèdent pas d'ISBN. Pour le rétrocatalogage, qui ne représente pas un volume très important, il s'agirait plutôt de privilégier les subventions ciblées. Mais la piste de l'externalisation serait intéressante pour les dons en attente de traitement, sous réserve de la qualité de la prestation externalisée.

Marc Gilbert précise qu'à Leyde, les acquisitions se font sur la base de listes élaborées par la Bibliothèque du Congrès, mais que ces dernières ne sont pas toujours en adéquation avec les attentes de la bibliothèque.

Marc Aymes se renseigne sur le volume annuel d'acquisitions. Soline Lau-Suchet livre tout d'abord les chiffres de 2012, à l'ouverture de la BULAC, qui s'élevaient à 1 500-2 000 acquisitions par an, et expose que le rythme d'acquisition reste aujourd'hui très satisfaisant, même si la tendance est à la baisse en raison des contraintes budgétaires. Benjamin Guichard invite à consulter le bilan des achats par sous-aire disponible en annexe du [rapport d'activité](#), sur le site web de la BULAC.

Marie-Lise Tsagouria adresse ses remerciements à Soline Lau-Suchet pour cette présentation et plus globalement pour le travail qu'elle a mené à la BULAC durant 17 années ; elle annonce sa mutation à La Contemporaine au 1<sup>er</sup> septembre 2024 et son remplacement par Cécile Quach, future chef de l'équipe Asie.

## 7. PORTAGE DU PROGRAMME DE CARTOGRAPHIE ET DE LABELLISATION DU GIS COLLEX

---

Benjamin Guichard informe que CollEx-Persée, infrastructure de recherche en information scientifique et technique, créée en 2017 sous la forme d'un GIS, a été renouvelée pour 5 ans (2024-2029). Le GIS a pour mission de piloter et de coordonner des programmes nationaux structurants dans le domaine de la documentation, identifiés comme suit :

- cartographie et labellisation des collections ;
- numérisation enrichie ;
- acquisition de publications électroniques ;
- archives scientifiques.

La candidature de la BULAC et de l'université Paris-1, tutelle de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS), au co-portage du programme « Cartographie et labellisation » a été validée au printemps par le MESR.

Benjamin Guichard précise que jusqu'ici le chantier de cartographie s'est concrétisé par la création de notices de fonds dans le répertoire des fonds du Catalogue collectif de France (CCFr). Le programme co-porté par la BULAC et la BIS est constitué de 4 volets :

- la documentation des collections labellisées dans le répertoire de fonds du CCFr ;
- la dissémination et la réutilisation des données de la cartographie CollEx-Persée ;
- l'exploitation par la recherche des données du Sudoc et de Calames ;
- l'accompagnement de la labellisation.

L'enjeu est de favoriser l'exploitation des données mises à disposition, en mettant l'accent sur la dissémination et la réutilisation des données sur des sites tiers, des portails thématiques et des moteurs de recherche. L'exploitation par le monde de la recherche des données enrichies gagnera à s'appuyer sur la médiation des établissements documentaires.

Sandra Aube pose la question des moyens spécifiques alloués à ce programme. Benjamin Guichard indique que le programme « Cartographie et labellisation » a bénéficié jusqu'ici d'un poste de chargé de mission à temps plein. Le GIS CollEx-Persée dispose d'un budget annuel total de 5 millions d'euros. La phase d'expression des besoins des différents programmes va prochainement débuter.